



**Annexe aux comptes annuels**

**Fondation universitaire**

**Comptes clos au 31 décembre 2024**

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice 2024 et écritures de régularisation

Le principe de création d'une fondation universitaire a fait l'objet d'un vote par le conseil d'administration le 26 janvier 2024 et les statuts de la fondation ont été adoptés le 27 septembre 2024.

Les membres fondateurs sont les suivants :

- L'union régionale des SCOPS et SCIC (don de 32 000 euros)
- La Caisse d'épargne (don de 60 000 euros)
- La fondation MACIF (don de 32 000 euros)
- L'université Lyon 2 (don de 50 000 euros)

Le premier conseil de gestion s'est déroulé le 22 novembre 2024 et a permis d'élire les membres du bureau, de voter le budget initial 2024 mais aussi le budget initial 2025. Ce début d'existence juridique et financière très tardive de la fondation permet d'expliquer que les mouvements ont été quasiment nuls pour l'exercice 2024.

L'article R. 719-202 du code de l'éducation précise que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20% du total de la dotation. Il est par ailleurs précisé que la fraction consommable de l'apport des personnes publiques ne peut excéder 50%.

	Apport total	Part consommable annuelle
<b>Union régionale des SCOPS et SCIC</b>	32 000	6 400
<b>Caisse d'épargne</b>	60 000	12 000
<b>Fondation MACIF</b>	32 000	6 400
<b>Université Lyon 2</b>	50 000	5 000
<b>Total</b>	<b>174 000</b>	<b>29 800</b>

## 2. Principes, règles et méthodes

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan arrêté au 31/12/2024 et au compte de résultat de l'exercice.

Le total du bilan s'élève à 174 000 euros. Le compte de résultat présente un solde nul du fait du prélèvement sur la dotation consommable de 14 851,87 euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les données sont présentées en euros.

### Règles générales

La fondation universitaire possède l'autonomie financière, sans avoir la personnalité morale et est rattachée à l'université. La fondation universitaire établit des comptes financiers individuels qui ne sont pas agrégés avec les comptes de l'université.

Les données financières sont présentées :

- en utilisant les comptes du règlement ANC 2018-06, intégrés dans l'instruction comptable commune.
- les maquettes spécifiques (bilan et compte de résultat) établies à partir des comptes spécifiques aux fondations universitaires

### Méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Correction d'erreur

Néant

## **3. Notes relatives aux postes du bilan**

### **a) L'actif**

Aucune dépréciation, aucune immobilisation, aucun amortissement n'ont été comptabilisés en 2024.

Composition des fonds propres : les fonds propres sont constitués de la dotation initiale versée par les fondateurs et des versements à venir.

Les dotations des membres fondateurs sont enregistrées en dotations consommables, susceptibles d'être utilisées par la fondation, en application des statuts de la fondation. Le montant de la dotation à l'origine de la fondation s'élevait à 174 000 euros.

Au 31 décembre 2024, le solde net des dotations s'élève à 159 148,13 euros en raison de l'utilisation de la dotation consommable pour 14 851,87 euros afin d'équilibrer le résultat.

Les créances constatées représentent 124 000 euros et sont les suivantes :

Tableau des créances		
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif Echéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
- Créances rattachées à des participations	0.00	0.00
- Prêts	0.00	0.00
- Autres créances immobilisées	0.00	0.00
		0.00
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>124,000.00</b>	<b>124,000.00</b>
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	0.00	0.00
- Créances clients et comptes rattachés	0.00	0.00
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00
- Créances sur les autres débiteurs	124,000.00	124,000.00
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>124,000.00</b>	<b>124,000.00</b>

Elles correspondent aux apports initiaux des 3 membres fondateurs hors université Lyon 2. Des conventions avec chacun de ces organismes ont été rédigées et soumises au vote du conseil d'administration le 14 février 2025 afin de garantir le versement des fonds.

## b) Le passif

Aucun financement n'a été reçu et aucune provision n'a été constatée.

S'agissant des dettes, elles sont de 14 851,87 euros et correspondent aux dépenses effectuées qui n'ont pas pu être soldées avant la fin de l'exercice :

Tableau des dettes	
Rubriques et postes	Montants
<b>Dettes financières</b>	<b>0.00</b>
- Emprunts obligataires	0.00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00
- Dettes financières et autres emprunts	0.00
<b>Dettes non financières</b>	<b>14,851.87</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,851.87
- Dettes fiscales et sociales	0.00
- Avances et acomptes reçus	0.00
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00
- Autres dettes non financières	0.00
- Produits constatés d'avance	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>14,851.87</b>

Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- 8 118,28 euros au titre de la refacturation de la masse salariale
- 211 euros pour la refacturation d'un repas
- 6 522,59 euros pour la refacturation du fournisseur SOPRA s'agissant de la configuration du système d'information financière SIFAC pour qu'il puisse traduire les écritures financières de la fondation.

#### **4. Notes relatives aux postes du compte de résultat**

##### **a) Produits de fonctionnement**

Aucun produit n'a été constaté en 2024 en dehors de la part de la dotation consommable utilisée pour permettre d'équilibrer le compte de résultat à hauteur de son déficit (soit 14 851,87 euros).

##### **b) Charges de fonctionnement et de personnel**

Les charges de fonctionnement sont de 14 851,87 euros et ont été présentées dans l'état relatif aux dettes de la fondation universitaire.

#### **5. Autres informations**

##### **a) Evènements postérieurs à la clôture**

Sans objet

##### **b) Engagements hors bilan**

Néant